



COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DE CONCERTATION

23/11/2017

Projet éolien de Bersac-sur-Rivalier
EDPR France

SOMMAIRE

01

Introduction - page 3

02

Les participants à l'atelier- page 4

03

Les objectifs et le déroulé de l'atelier - page 8

04

Synthèse des échanges - page 10

05

Les prochains rendez-vous - page 16

06

Annexes - page 17

01 | Introduction

Dans le cadre du développement du projet éolien sur la commune de Bersac-sur-Rivalier, la société Alter&Go Concertation, mandatée par le développeur éolien EDPR France, a réalisé une étude de perceptions auprès des différentes parties prenantes du territoire (élus et institutionnels locaux, acteurs du tourisme et de l'emploi, associations locales et environnementales).

Suite à cette étude, EDPR France s'est engagée dans une démarche de concertation volontaire pour :

- Informer régulièrement et de manière transparente sur ce projet ;
- Renforcer les échanges avec vous sur différents sujets qui ressortent de l'étude des perceptions, dans le cadre d'une démarche de concertation.

Vous avez ainsi participé le jeudi 23 novembre 2017 au premier atelier de concertation sur le projet éolien de Bersac-sur-Rivalier.

Les objectifs de cet atelier étaient de :

- Vous présenter le projet et son calendrier ;
- Partager avec vous partager les scénarii d'implantation sur la zone d'étude ;
- Vous faire un retour sur les études en cours.

Vous trouverez ci-après le compte-rendu de la réunion et les photos des supports produits en séance.

02 | Les participants à l'atelier

Cet atelier de concertation sur le projet éolien de Bersac-sur-Rivalier a rassemblé 38 participants :

- Gabriel AUCOMPTE, Habitant de Bersac-sur-Rivalier
- Renée AUCOMPTE, Habitante de Bersac-sur-Rivalier
- M. BALOCHE, Habitant de Bersac-sur-Rivalier
- Mme BALOCHE, Habitante de Bersac-sur-Rivalier
- Jean-Noël BARRAUD, Habitant de Bersac-sur-Rivalier
- Jean-Michel BERTRAND, Maire de Bersac-sur-Rivalier
- Michele BERTRAND, Habitante de Bersac-sur-Rivalier
- Laurence BLANC, Habitante de Bersac-sur-Rivalier
- Hélène BOUTET, Habitante de Bersac-sur-Rivalier
- Bernard BRENIER, Habitant de Bersac-sur-Rivalier
- Jean-Marie BRIDIER, Habitant de Bersac-sur-Rivalier
- Jean-Marc BROCHET, Habitant de Bersac-sur-Rivalier et membre du Comité de suivi
- Gérard CATINAUX, Habitant de Bersac-sur-Rivalier
- Laurence COSSIAUX, Conseillère municipale et membre du Comité de suivi
- Serge COUSSOT, Habitant de Bersac-sur-Rivalier
- Patrick DESAGE, Habitant de Bersac-sur-Rivalier
- Vincent FIGEA, Président de l'ACCA et membre du Comité de suivi
- Claude GILOUPPE, Habitant de Laurière
- Philippe GOURSAUD, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et membre du Comité de suivi
- Charles GUILLEMEND, Habitant de Bersac-sur-Rivalier
- Julien THURION, Trésorier de Nature et Patrimoine et membre du Comité de suivi
- Eric JACQUEMAIN, Propriétaire
- Patrice LARUE, Centre équestre des Forges
- Claude LECOURT, Correspondant au journal Le Populaire du Centre
- Claude LEFORT, Habitant de Bersac-sur-Rivalier
- Didier MAGAUDOUX, Habitant de Bersac-sur-Rivalier
- Christian MARGNOUX, Habitant de Bersac-sur-Rivalier
- Jacques MAUMY, Membre du Comité de suivi
- Jean-Pierre MOREAU, Habitant de Bersac-sur-Rivalier
- Bernard OSTERMANN, Habitant de Bersac-sur-Rivalier
- Renée PETIT, Habitante de Bersac-sur-Rivalier
- Serge PETIT, Habitant de Bersac-sur-Rivalier et membre du Comité de suivi
- M. PINAULT, Habitante de Bersac-sur-Rivalier
- Mme PINAULT, Habitante de Bersac-sur-Rivalier
- Nicolas REY, Habitant de Bersac-sur-Rivalier

- Franck THOLIERE, Conseiller municipal
- Rémy TRINCHANT, Habitant de Laurière
- Pierre VALLIN, 4ème Vice-président de la Communauté de Communes ELAN et membre du Comité de suivi

L'équipe Alter&Go Concertation :

- Charline VIALLE, Consultante
- Emeline PERRIN, Consultante
- Estel RUBEILLON, Consultante

L'équipe EDPR France:

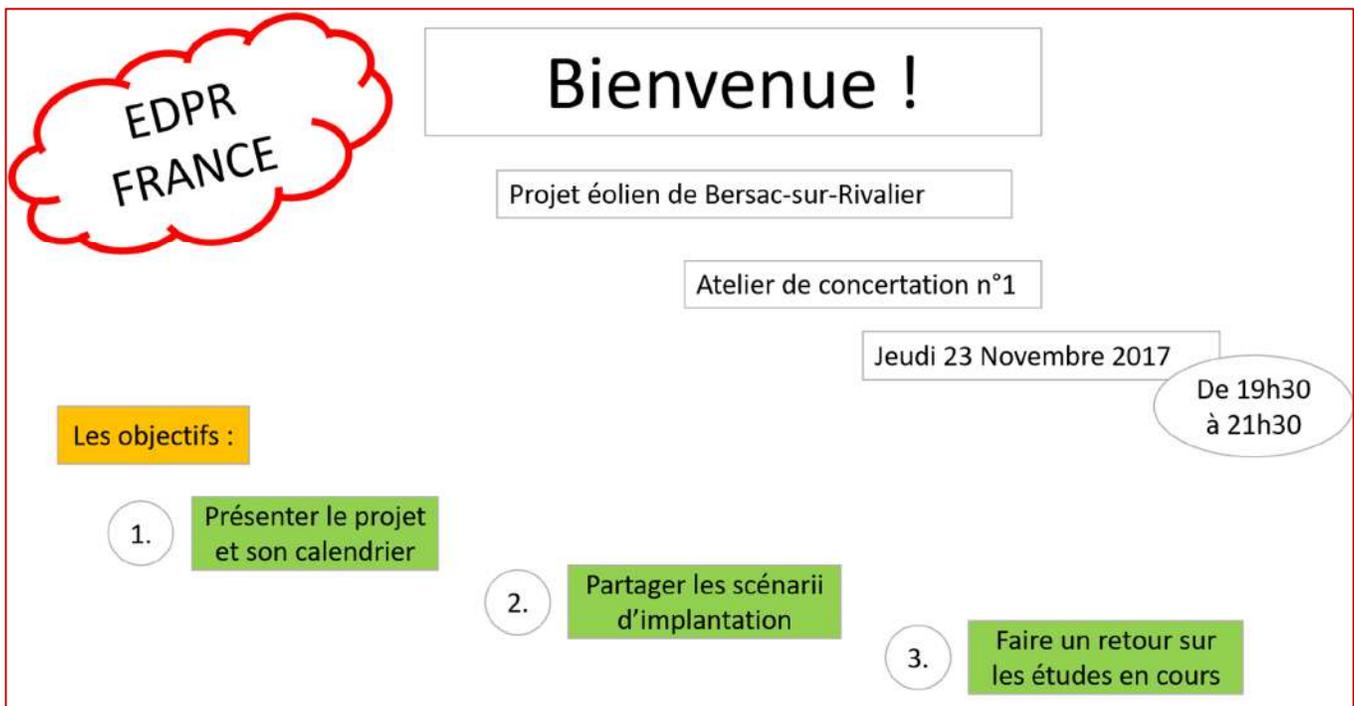
- Sophie JACQUOT, Cheffe de projet de Bersac-sur-Rivalier
- Etienne THOMASSIN, Responsable développement Ouest

Prénom	NOM	Je suis là en tant que...
Serge Julien	COISSOT THURION	Habitant Nature et Patrimoine ASSO
Jean Pichet	BERTRAND	Maire
Patrice	LARES LARUE	Centre équestre.

Prénom	NOM	Je suis là en tant que...
Emeline	PERRIN	Alter et go concertation
Renée	PETIT	habitante
Jean Pierre	MOREAU	habitant
Claude	LECOURT	le copain -
Jean et Paulette	BALOCHE	habitant.
Serge	Petit	habitant.
Jacques	MAURY	Habitant - C.S
Sean-Flora	BROCHET	Habitant
Bernard	Brunier	Habitant Agriculteur Beaulieu
Michel	Bahon	Habitant
daunice	COSSIAUX	habitant + ELU
Franck	THIOLIERE	habitant et élu
Gaby	AU compteur	Habitant
Renée	AU compteur	— " —
Vincent	Figea	Président de l'ACCT
Claude	LEFORT	HABITANT

Prénom	NOM	Je suis là en tant que...
MARGNOUX - Clément		
Jérôme Binault		habitants-
Nicolas	REY	habitant
Jacquemain	Eric	Propriétaire
Pierre	VALLIN	CC. ELAN
DIDIER	MAGAUDOUX	HABITANT
GILLOTTE	CLAUDE	LAURIÈRE
Hélène	BOUDET	habitante
BERNARD	OSTERMANN	"
Gérard	CATINAUD	Habitant
Rémy	TRINCHAM	Habitant Laurière
BLANC	Lawrence	Habitante
Charles	Guillaumeng.	Habitant.
Philippe	GOURSARD	HABITANT
Jean Noël	Banand	HABITANT
J-Marie	Bridier	HABITANT

03 | Les objectifs et le déroulé de l'atelier



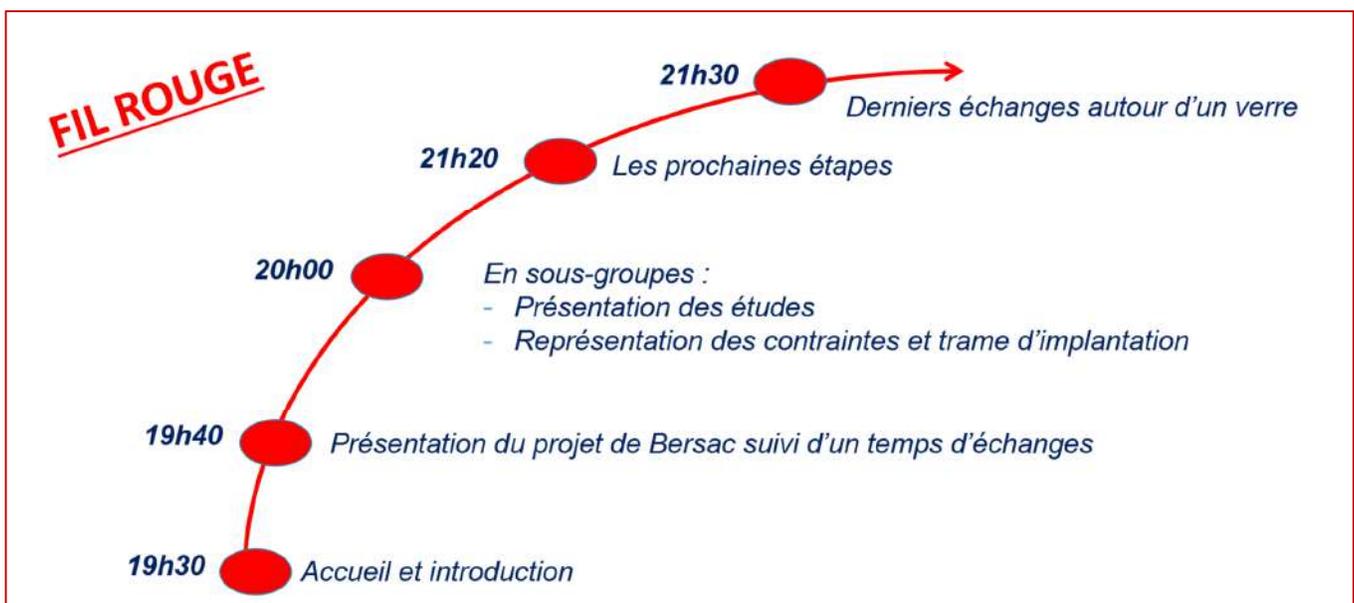
L'atelier s'est déroulé de la manière suivante :

Après une présentation des éléments clés du projet éolien de Bersac-sur-Rivalier par Sophie JACQUOT, cheffe de projet chez EDPR France, les participants se sont répartis en deux sous-groupes de travail.

Le premier sous-groupe assistait à la présentation, par Sophie JACQUOT, des différentes études en cours et de la manière dont elles sont menées :

- Etudes environnementales (faune et flore) ;
- Etude acoustique ;
- Etude paysagère.

Le second sous-groupe était consacré aux scénarii d'implantation des éoliennes. Après une explication des différentes contraintes territoriales (environnementales, foncières, réglementaires) par Etienne THOMASSIN, les participants ont pu prendre connaissance des trois scénarii envisagés pour l'implantation.



04 | Synthèse des échanges

4.1 | Présentation du projet éolien de Bersac-sur-Rivalier par EDPR France

Sophie JACQUOT, cheffe de projet EDPR France, vous a présenté les grandes lignes du projet éolien de Bersac-sur-Rivalier:

- Un nombre d'éoliennes compris entre 5 et 7 machines ;
- Des éoliennes d'environ 180 mètres de hauteur en bout de pale ;
- Une puissance par éolienne d'environ 3 mégawatts (MW) ;
- Une implantation intégrant les contraintes géographiques et réglementaires du territoire.

Elle a également fait un retour sur le calendrier relatif à ce projet. Les principaux éléments sont les suivants :

- 2013 : Délibération favorable du Conseil Municipal ;
- 2014 : Installation du mât de mesure ;
- 2015 : Réunion publique ;
- 2016 : Lancement des études et du comité de suivi ;
- 2018 : Dépôt prévisionnel du dossier.

Vos questions et remarques sur le projet

Question : « Quelle est la force moyenne des vents ? »

Réponse d'EDPR : La vitesse de vents de Bersac-sur-Rivalier est analysée depuis 2014, année à partir de laquelle le mât de mesure a été installé. En moyenne annuelle, elle est supérieure à 6m/s à 100m au-dessus du sol.

Question : « Un projet de 7 éoliennes de 3 MW correspondrait-il bien à une puissance de 21 MW ? »

Réponse d'EDPR : Oui, si la puissance de chaque machine était de 3 MW, la puissance nominale totale d'un parc de 7 éoliennes serait de 21 MW. Néanmoins, pour le projet de Bersac-sur-Rivalier, le nombre et la puissance des éoliennes n'est pas encore arrêté.

Question : « Avez-vous des éléments sur les études acoustiques ? »

Réponse d'EDPR : L'étude acoustique a été menée par le bureau d'études Orfea Acoustique. Deux campagnes de mesure de l'état initial ont été réalisées : une en hiver en mars 2017, et une autre en été en juin 2017. Nous vous présenterons cette étude plus en détail lors du prochain atelier.

Question : « Existe-t-il d'autres modèles d'éoliennes plus hautes que 180 m ? »

Réponse d'EDPR : Oui, il existe des machines plus hautes que celles envisagées à Bersac-sur-Rivalier, par exemple d'une hauteur de 220 mètres.

4.2 | Sous-groupe n°1 : focus sur les études

Vos questions et remarques

- **Sur le projet**

Question : « Quel est le calendrier du projet ? »

Réponse d'EDPR : Les études environnementales sur le projet éolien de Bersac-sur-Rivalier ont été lancées en 2016 et durent une année complète pour couvrir l'ensemble des cycles biologiques. Le dépôt du dossier en Préfecture est prévu pour début 2018. Suite à l'instruction qui dure généralement un an, l'enquête publique d'un mois devrait avoir lieu en 2019. Au vu de tous ces éléments, le Préfet prendra la décision finale d'autoriser ou non l'installation du parc éolien.

Question : « Où est le siège social d'EDPR ? »

Réponse d'EDPR : EDPR France a son siège social à Paris et emploie 50 salariés, répartis sur plusieurs locaux et centres de maintenance : Rodez (12), Salles Curan (12), Morlaix (29), Pithiviers (45), Reithel (28). Le siège d'EDPR Europe se situe à Madrid. EDPR développe, construit et opère des parcs éoliens sur terre et en mer, ainsi que des centrales photovoltaïques. Le groupe emploie plus de 1000 personnes à travers le monde.

Question : « Pourquoi vous ne demandez pas l'avis aux habitants via un référendum avant de lancer les études ? »

Réponse d'EDPR : EDPR a demandé l'avis du conseil municipal qui a pris une délibération favorable pour le lancement des études en 2013. La mise en place de la démarche de concertation volontaire avec ce premier atelier a pour vocation de prendre en compte l'avis des habitants dans le développement du projet. D'autres rendez-vous de concertation auront lieu sur le projet de Bersac-sur-Rivalier. Un référendum sans élément précis sur un projet n'est pas de nature à représenter un avis concret, c'est pourquoi, une enquête publique sera menée par les services de la préfecture. Les habitants de Bersac-sur-Rivalier et des communes aux alentours auront donc de multiples occasions d'exprimer leur avis.

- *Sur la technique*

Question : « Quelle est la hauteur du socle ? »

Question : « Quelle est la profondeur de la fondation d'une éolienne ? »

Réponse d'EDPR : La fondation d'une éolienne fait environ 3 mètres de hauteur, pour un diamètre d'environ 20 mètres.



Question : « Quel type de machines seront implantées ? »

Réponse d'EDPR :

Le gabarit des éoliennes envisagées à Bersac-sur-Rivalier sont des éoliennes de 180 m maximum en bout de pales, d'une puissance entre 2 et 3 MW. Le choix définitif des éoliennes (modèle et constructeur) sera fait dans cette gamme de matériels.

Question : « EDPR fabrique-t-il des éoliennes à axe vertical ? »

Réponse d'EDPR : Non, EDPR ne fabrique pas de machines mais développe, construit et gère ses parcs éoliens, ce qui permettra d'ailleurs d'avoir un unique interlocuteur tout au long de la vie du projet. Par ailleurs, les éoliennes à axe horizontal sont très majoritaires en France et dans le Monde car sont plus performantes que les éoliennes à axe vertical, et permettent de produire de l'électricité à moindre coût.

Question : « Pourquoi faire des éoliennes de 180 m de haut et non de 150 m comme évoqué au départ ? »

Réponse d'EDPR : La dynamique d'évolution technologique des éoliennes est très rapide, alors que la réalisation d'un projet est parfois longue. En 2012, date à laquelle le projet est né, les éoliennes de 150 m étaient les plus courantes et cette hauteur a donc pu être évoquée, mais aujourd'hui leur fabrication se raréfie déjà. Afin d'anticiper au maximum l'évolution des modèles « de demain », plus silencieux et plus performants, EDPR intègre l'innovation des éoliennes au sein de ce projet.

○ Sur la phase chantier

Question : « La réfection des routes sera conséquente, qui le prend en charge ? »

Réponse d'EDPR : Si elle est nécessaire, EDPR France prendra intégralement en charge la réfection des routes pour l'acheminement des éoliennes. Un état des lieux est réalisé avant tout chantier de construction.

Question : « Comment allez-vous acheminer les pales ? Quelles routes seront utilisées ? »

Réponse d'EDPR : Les routes qui seront utilisées pour l'acheminement des pales seront définies précisément au moment de la préparation du chantier, une fois les permis de construire obtenus. Des nouvelles technologies existent comme un système de pivot (appelé « blade lifter ») afin d'acheminer les pales sur des routes plus difficiles d'accès.



Remarque : « Il faut considérer l'impact que va générer les travaux pour le raccordement. »

Réponse d'EDPR : L'impact du raccordement des éoliennes au réseau sera bien entendu considéré. Le passage des câbles à proximité des routes déjà existantes sera privilégié. L'ensemble du réseau électrique lié au parc éolien sera enfoui.

○ *Sur les aspects économiques*

Remarque : « Des entreprises de Lisbonne viennent faire les fondations et non des entreprises locales.

Réponse d'EDPR : Cette remarque est sûrement formulée par rapport à la maintenance du mât de mesures pour laquelle nous avons dû faire intervenir ponctuellement des experts techniques venus de Madrid. Il ne s'agissait donc pas de la réalisation de fondation mais d'un travail nécessitant des compétences spécifiques de nos collaborateurs d'EDPR Europe.

S'agissant de la phase construction et des fondations, un parc éolien de 5 à 7 éoliennes nécessite 4 mois de travaux, et mobilise une vingtaine de personnes avec des engins, acteurs et matériaux régionaux. Ce seront donc principalement des entreprises de la Nouvelle-Aquitaine qui réaliseront les travaux. A titre d'exemple, nous avons d'ores et déjà identifié de potentiels prestataires locaux :

- Le groupe Etchart (basé en Charente-Maritime et Bordeaux), qui ont réalisé les terrassements et fondations des parcs éoliens de Oyre (86), Melleran (79), Nouillers (17) etc...
- L'entreprise Arlaud Iribarenn (groupe Vernat), situé en Vienne, a participé aux chantiers du parc éolien de Pliboux (79), Château-Garnier (86), Saint-Martin-l'Ars (86) etc...

La Haute-Vienne étant encore très en retard sur ses objectifs de développement éolien (20 MW en fonctionnement en Haute-Vienne, pour un objectif de 300 MW minimum d'ici à 2020), ces entreprises n'ont pas encore eu beaucoup d'occasions de participer à des travaux éoliens sur le département. Pourtant, la filière des travaux publics et génie civil a marqué son intérêt pour participer à ces nouveaux chantiers. En effet, la *Fédération des Travaux Publics de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne* s'est rapprochée du syndicat éolien *France Energie Eolienne*, pour mettre en relation les acteurs lors d'un colloque à Limoges le 15 juin dernier à la Chambre des Commerces de de l'Industrie. EDPR a bien sûr répondu présent et s'appuiera sur ces entreprises pour la construction du projet éolien de Bersac-sur-Rivalier.

A ce stade, pour la phase d'études, EDPR a d'ores et déjà sollicité des acteurs régionaux, comme le bureau d'études géomètre « BV mesures » situé à Panazol, ou encore Orfea, basé à Limoges, pour le

volet acoustique. Enfin, dans une moindre mesure, il y a aussi une activité économique induite pour les commerces locaux, par exemple pour la restauration et l'hébergement de certains intervenants.

Remarque : « La création d'emplois en France n'est pas garantie avec la filière éolienne. »

Réponse d'EDPR : D'après le cabinet d'études indépendant BearingPoint, à la fin 2016, la filière éolienne compte 800 sociétés actives dans le secteur, allant de la TPE au grand groupe industriel, et 15 870 emplois sur le territoire français.

La Nouvelle-Aquitaine compte environ 930 emplois, essentiellement liés au développement, et à la construction. Par exemple en Haute-Vienne, malgré le peu d'éoliennes installées à ce jour, les entreprises suivantes ont un centre à Limoges : WPD (maintenance), Dekkra (audit), Eurovia Vinci (BTP), ENCIS Energies Vertes (audit et prestations techniques).

	Nombre d'emplois dans la filière éolienne
2015	12 520 (+15% par rapport à 2013)
2016	14 470 (+15,6% par rapport à 2014)
2017	15 870 (+9,6% par rapport à 2015)

De plus, malgré un contexte économique difficile avec des suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs, l'éolien est créateur d'emploi avec une augmentation de 9,6% par rapport à 2015, soit 1 400 emplois créés en 1 an ! Ils concernent l'ensemble de la chaîne de valeur d'un projet : études et développement, fabrication de composants, construction et maintenance.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) estime que l'emploi dans la filière pourrait atteindre entre 60 000 et 93 000 équivalents-temps-plein (ETP) directs et indirects à l'horizon 2050. La filière éolienne est donc bel et bien en plein essor !

Enfin, des formations sont de plus en plus proposées dans les établissements scolaires. Par exemple, le lycée Raoul Mortier dans la Vienne propose désormais une formation « Technicien de maintenance des systèmes éoliens ».

Remarque : « Le projet éolien ne rapporte pas assez à la commune. »

Question : « Quel est le loyer que perçoivent les propriétaires pour une éolienne ? »

Réponse d'EDPR : Le loyer dépend de la puissance de la machine. Il est de 3000 € par MW et par an.

Question : « Quelle somme percevra la commune ? »

Question : « Quels sont les avantages financiers attendus pour la commune ? »

Réponse d'EDPR : Les retombées fiscales (Cotisation Foncière des Entreprises, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) varient selon le nombre d'éoliennes implantées et se répartissent entre différentes collectivités territoriales que sont la commune, la Communauté de Communes, le Département et la Région. La commune bénéficiera également des retombées liées aux loyers versés pour l'occupation des terrains communaux.

En se basant sur la réglementation fiscale en vigueur au 31/12/2016, les retombées fiscales du projet éolien de Bersac-sur-Rivalier peuvent être estimées à environ 1 200 € par MW et par an. Le loyer versé à la commune pour l'occupation des terrains sera de 3000 € par MW et par an. Ainsi, un parc éolien de 6 éoliennes de 2,5 MW permettrait par exemple à la commune de bénéficier d'environ 63 000 € de retombées économiques chaque année.

- **Sur les études en général**

Question : « Combien coûtent les études pour le projet ? »

Réponse d'EDPR : L'ensemble des études pour un projet éolien représentent un investissement de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Remarque : « Toutes ces études sont obligatoires pour déposer le dossier en Préfecture. »

Remarque : « On arrange les études pour que cela corresponde à l'implantation souhaitée. »

Réponse d'EDPR : Même si les études sont financées par EDPR France, toutes sont réalisées par des bureaux d'études indépendants. Ces experts engagent leur rigueur méthodologique et leur crédibilité. Pour le projet de Bersac-sur-Rivalier, ce sont les bureaux d'études français Corieaulys, Exen, Orfea et VISU qui ont réalisé respectivement les volets flore, faune, acoustique et paysager.

De plus, l'Autorité Environnementale, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et les services instructeurs de la Préfecture examinent à tour de rôle le dossier et veillent à la crédibilité et à la qualité de chacun des éléments fournis.

● **Sur l'étude acoustique**

Remarque : « Des éoliennes plus hautes vont faire plus de bruit. »

Réponse d'EDPR : La taille de la machine et l'impact sonore ne sont pas nécessairement corrélés. Au niveau acoustique, les technologies évoluent rapidement et des éoliennes plus hautes sont généralement plus modernes et sont alors plus silencieuses que des éoliennes plus petites et plus anciennes.

Remarque : « Il faut aller auprès d'un parc éolien pour se rendre compte soi-même de l'impact sonore. Lorsque les vents sont porteurs, au pied de l'éolienne on n'entend pas mais à 500 m on l'entend. »

Remarque : « Je suis allé avec ma femme au pied d'une éolienne on entendait plus la route que les éoliennes. »

Remarque : « Au pied de l'éolienne on peut entendre un peu de bruit mais cela n'est pas dérangeant. »

Remarque : « Le bruit va venir directement sur le village. »

*Réponse d'EDPR : La propagation de l'onde acoustique dépend de beaucoup de facteurs différents (météo, topographie, direction et force du vent, modèle d'éolienne, végétation...). C'est pour cette raison que la réglementation impose de réaliser une nouvelle étude acoustique *in situ* pour chaque projet éolien et qu'on ne se contente pas d'une simple règle basée sur les distances. L'étude acoustique permet justement de mettre en lumière les risques de dépassements selon des conditions particulières de fonctionnement. Des bridages, voire l'arrêt complet des éoliennes, seront alors mis en place dans certaines conditions si un risque est identifié.*

Une fois le parc éolien installé, la réglementation oblige l'exploitant du parc éolien à réaliser une campagne de mesure de vérification acoustique pour s'assurer du respect de la loi. Des contrôles réguliers sont également menés tout au long de la vie du parc éolien.

Remarque : « Il faudrait utiliser un sonomètre pour mesurer le bruit d'une réunion par exemple et comparer avec le bruit généré par un parc éolien. »

Question : « Prenez-vous en compte l'orientation et la vitesse des vents pour mesurer le bruit ? »

Question : « Quelle direction de vent a été retenue pour la mesure acoustique ? »

Réponse d'EDPR : La méthodologie concernant les études acoustiques n'est pas choisie arbitrairement par EDPR France mais est menée conformément à la réglementation, comme pour l'ensemble des thématiques. Ainsi les bureaux d'études mènent leurs analyses en suivant les recommandations du *guide de l'étude d'impact des parcs éoliens* élaboré en 2017 par le *Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire* et respectent les normes en vigueur.

L'orientation et la vitesse des vents sont bien-sûr prises en compte dans l'étude acoustique, grâce au mât de mesure présent sur site. Le niveau sonore est évalué pour toutes les habitations alentours.

Question : « Qui décide du bridage ? Est-ce automatique ? »

Réponse d'EDPR : Le bridage peut être effectué pour des raisons acoustiques ou environnementales. Il s'agit d'un ralentissement ou d'un arrêt complet de la machine. Le bridage acoustique se fait lorsque le niveau de décibels de la machine risque de dépasser les seuils définis par la réglementation. Le bridage écologique se fait principalement lors des périodes de migrations ou de reproduction de certaines espèces (oiseaux et chiroptères).

Ces bridages sont proposés par les experts indépendants des bureaux d'études, et ensuite validés par l'administration. Ils sont mis en place dès la mise en service du parc éolien. Là encore des contrôles sont menés tout au long de vie du parc éolien.

Question : « Quel est l'impact sonore d'une autoroute pour comparer avec celui généré par un parc éolien ? »

Réponse d'EDPR : Le schéma ci-dessous, réalisé par l'Agence de l'Environnement de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), montre qu'une éolienne produit une intensité sonore de 30 à 40 dB, similaire à celui d'une salle de séjour calme. A titre de comparaison, une automobile produit une intensité sonore de 80 dB.

Nous suggérons à chacun de se rendre au pied d'une éolienne moderne et à 500 mètres de distance de celle-ci, afin de se rendre compte par soi-même du niveau acoustique.

Échelle du bruit (en dB)

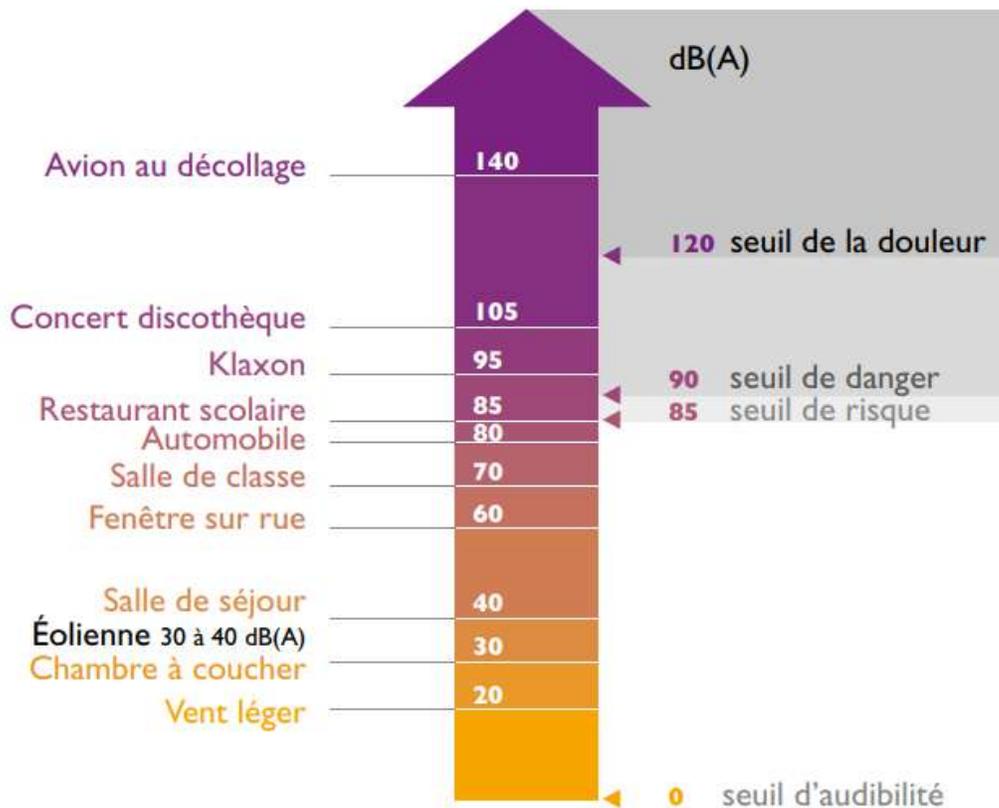


Figure 1 Intensité sonore d'une éolienne par rapport à des bruits quotidiens (source : ADEME - éolien : 30 réponses aux questions les plus fréquemment adressées au collectivités locales)

● Sur les études environnementales (faune/flore)

Remarque : « Je suis sceptique quant aux observations des experts. Comment peuvent-ils compter les oiseaux alors que les conditions météorologiques sont mauvaises comme du brouillard ? »

Question : « Combien de temps l'écologue passe-t-il sur le terrain pour observer ? »

Réponse d'EDPR : L'expérience montre que les principaux risques de collision des oiseaux avec les pales d'éoliennes résultent justement de ce type de conditions climatiques défavorables. Il est donc pertinent d'évaluer également l'activité avifaunistique pendant ces périodes.

Par ailleurs, le brouillard se lève avec le jour, et les écologues restent toute la journée pour observer et écouter.

Les experts ne se sont pas déplacés qu'une seule fois sur site. 19 visites multithématiques ont été menées entre février et décembre 2016. Ces visites représentent environ 89 heures d'observations des oiseaux. D'autres visites supplémentaires, ciblées sur les chiroptères et la petite faune terrestre et aquatique, ont permis de compléter ces données.

Pour les chauve-souris, l'écologue a écouté leur activité pendant 23 heures sur 11 passages. L'observation a été renforcée par des enregistreurs posés au sol pendant 49 nuits, qui représentent 569 heures de suivi, et d'enregistreurs en hauteur (sur le mât de mesure et en canopée) pendant 233 nuits pour 3500 heures de suivi chacun.

De plus, 16 visites sur site ont été dédiées au reste de la faune.

- **Sur l'étude paysagère**

Question : « Les photomontages traduisent-ils ce qu'on verrait de mon point de vue ? »

Réponse d'EDPR : Le *guide de l'étude d'impact des parcs éoliens* élaboré en 2017 préconise l'utilisation d'une longueur focale de 50mm du capteur des appareils photos pour éviter toute déformation d'image.

Le bureau d'études paysager s'appuyant sur ce guide, les photomontages seront réalisés avec une focale d'appareil photo réglée à 50mm, pour obtenir une photo au plus proche de ce que notre œil percevrait.

Question : « Est-il possible de faire un photomontage en 3D ? »

Remarque : « Il faut faire une maquette pour représenter les endroits desquels les éoliennes seront visibles. »

Réponse d'EDPR : Le *guide de l'étude d'impact des parcs éoliens* élaboré en 2017 préconise l'utilisation de plusieurs outils professionnels, parmi lesquels : les photomontages, des coupes topographiques, des cartographies, des cartes de visibilité, des croquis et des bloc-diagrammes. L'ensemble de ces outils présente l'avantage d'être simple, efficace, et de montrer la réalité du terrain. Ce sont donc ces outils qui sont demandés par les services instructeurs de l'Administration et qu'utiliseront les bureaux d'études.

Un photomontage 3D n'est pas envisagé pour le projet de Bersac-sur-Rivalier mais EDPR pourra étudier la question.

Remarque : « Ces éoliennes seront visibles de 50 km aux alentours. »

Remarque : « L'impact le plus fort est celui sur le paysage. »

4.3 | Sous-groupe n°2 : les contraintes territoriales et les scénarii d'implantation

- **Sur la trame d'implantation**

Question : « Quelle est la différence entre les 2 scénarii d'implantation avec 6 éoliennes ? »

Réponse d'EDPR : L'un des scénarii avec 6 éoliennes donne plus d'importance aux couloirs de migration des oiseaux, en proposant une distance plus importante entre les 2 éoliennes les plus à l'Est, tandis que l'autre donne plus d'importance à l'harmonie paysagère, avec une inter-distance entre les éoliennes plus régulière.

Question : « Les éoliennes doivent-elles être alignées ? »

Réponse d'EDPR : Un alignement est en effet recommandé afin d'avoir l'implantation la plus harmonieuse possible au niveau paysager.

Question : « Quelle est la distance nécessaire entre les éoliennes ? »

Réponse d'EDPR : En fonction du vent dominant, la distance entre deux machines est généralement de l'ordre de 300 à 800 mètres, soit 3 à 6 diamètres de rotor.

Proposition : « Une implantation de 6 éoliennes est préférable, au niveau de l'impact sur la vue. »

Proposition : « Je préférerais l'implantation de 8 éoliennes. »

- **Sur le projet éolien en général**

Question : « Que se passerait-il pour le projet éolien en cas de changement de Maire au moment des élections en 2020 ? »

Réponse d'EDPR : Un changement de municipalité en 2020 n'aurait pas d'impact sur le développement du projet éolien à Bersac-sur-Rivalier puisque le dépôt des dossiers en Préfecture est prévu avant, en 2018. Il est important de rappeler que c'est le Préfet qui décidera *in fine* d'accorder ou non les autorisations de construire le projet.

Remarque : « Il faut faire attention à l'impact visuel du signallement des machines. »

Question : « Quelle est la hauteur du mât de mesure ? »

Réponse d'EDPR : Le mât de mesure de vent a une hauteur de 100 mètres.

Question : « Combien de temps le développement d'un projet éolien dure-t-il ? »

Réponse d'EDPR : En France, le développement d'un projet éolien dure environ 6 à 8 ans. Pour le projet de Bersac-sur-Rivalier, suite au dépôt du dossier à la Préfecture prévu en 2018, la prochaine étape sera la phase d'instruction d'environ un an. Elle sera suivie de l'enquête publique prévue en 2019. Au plus tôt, compte tenu de la réglementation actuelle et des délais de chacune des étapes, EDPR France n'envisage pas la construction du projet avant 2021.

Question : « Qui s'occupe du démantèlement ? »

Réponse d'EDPR : La réglementation (article R. 515-101 du Code de l'Environnement) impose que ce soit l'exploitant du parc éolien qui soit responsable démantèlement et de la remise en état du site.

Le démantèlement est prévu dès le début de l'exploitation et est assuré par une provision de fonds de 50 000 € par éolienne. Ce montant est actualisé chaque année et les preuves de ces garanties financières seront transmises à la Préfecture.

- **Sur l'aspect financier**

Question : « A quel tarif l'électricité est-elle revendue ? »

Réponse d'EDPR : Jusqu'à maintenant, le tarif d'achat pour l'éolien terrestre était de 8,2 centimes d'euro par kWh pendant 10 ans puis de 2,8 à 8,2 centimes d'euro par kWh pendant 5 ans selon les sites. Le prix d'achat moyen de l'électricité sur la durée de vie d'une éolienne se situait donc autour de 7 centimes d'euros par kWh. Le projet éolien de Bersac-sur-Rivalier ayant été initié il y a plusieurs années, EDPR France pourra bénéficier de ce niveau de tarif. Néanmoins, les futurs projets éoliens seront soumis à un autre système de rémunération basé sur des appels d'offre.

05 | Les prochains rendez-vous de concertation

En fin d'atelier, Alter&Go Concertation vous a présenté le prochain rendez-vous de la démarche de concertation. La date proposée pour le prochain atelier de concertation est le **lundi 29 janvier, de 19h30 à 21h30, au Village Vacances de Bersac-sur-Rivalier.**

Les thématiques qui seront abordées lors de ce prochain atelier sont les suivantes :

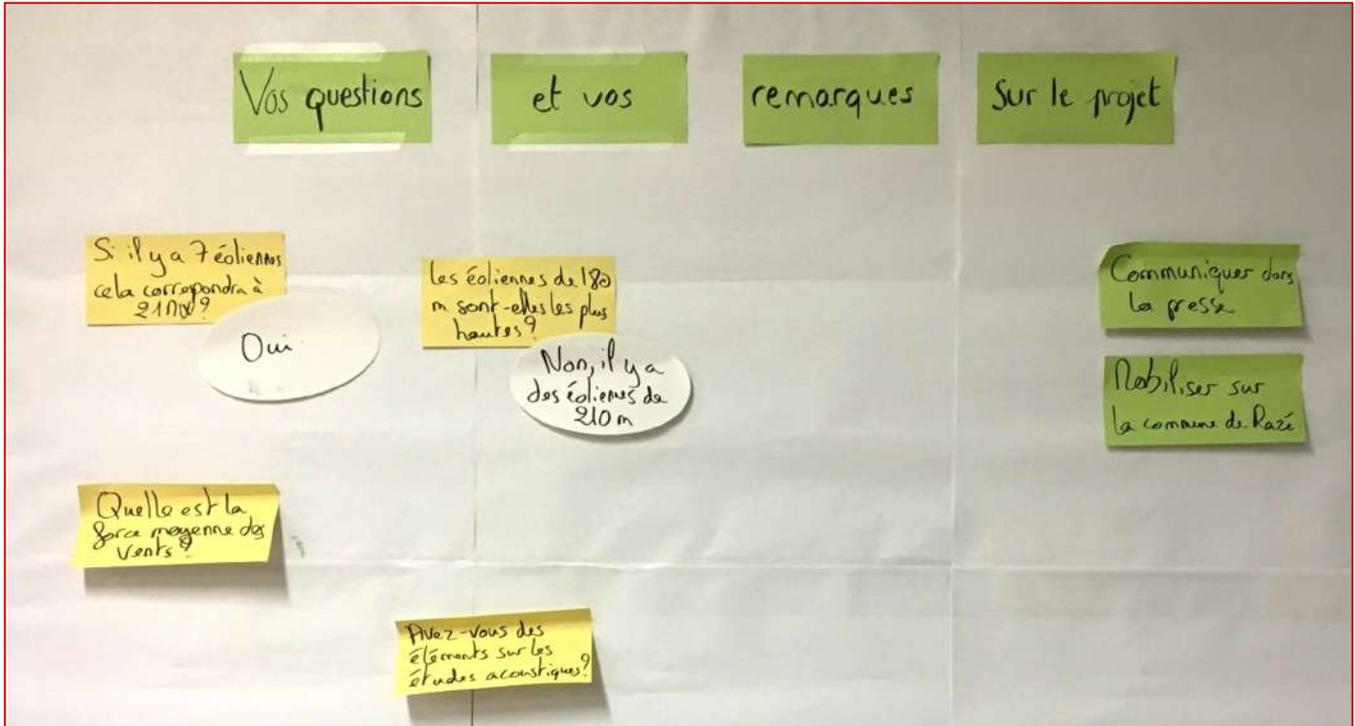
- **L'étude paysagère ;**
- **L'étude acoustique.**

Nous remercions l'ensemble des personnes ayant participé à cette réunion pour les échanges. N'hésitez pas à parler de la démarche autour de vous et à inviter de nouvelles personnes à y participer.

Les prochains rendez-vous sont ouverts à tous, **sur inscription pour des questions d'organisation et de logistique (quantité de matériel, capacité de la salle d'accueil...)**. Vous pouvez vous inscrire à cet atelier en contactant : Emeline Perrin, Alter&Go Concertation - emeline.perrin@alteretgo.fr ou 06 28 40 51 92.

06 | Annexes

5.1 Vos questions et remarques sur le projet



5.2 Vos questions et remarques - sous-groupe n°1

- Sur le projet

Combien coûtent les études pour le projet?
Projet

Quelle est la hauteur du socle ?
Projet

Quelle est la profondeur de la fondation d'une éolienne ?
Projet

Des entreprises de Lisbonne viennent faire les fondations et non des entreprises locales.
Réponse : des appels d'offre sont passés
Projet

La réfection des routes sera conséquente, qui le prend en charge ?
Réponse : EDPR France
Projet

Comment allez vous acheminer les pales ?
Par quelles routes ?
Réponse : des nouvelles technologies existent (pivot) pour faire passer les pales.
Projet

Quel type de machines seront implantées ?
Projet

Quel est le calendrier du projet ?
Projet

La création d'emplois en France n'est pas garantie avec la filière éolienne.
Projet

EDPR fabrique-t-il des éoliennes verticales ?
Réponse : Non EDPR ne fabrique pas de machines
Projet

On arrange les études pour que cela corresponde à l'implantation souhaitée.
Projet

Pourquoi faire des éoliennes de 180 m de haut et non de 150 m comme prévu au départ ?
Projet

Il faut considérer l'impact que va générer les travaux pour le raccordement.
Réponse : On privilégie le passage à côté des routes.

Projet

Quelle somme percevra la commune ?

Projet

Où est le siège social d'EDPR ?

Projet

Quels sont les avantages financiers attendus pour la commune ?

Projet

Toutes ces études sont obligatoires pour déposer le dossier en Préfecture.

Projet

Pourquoi vous ne demandez pas l'avis aux habitants via un référendum avant de lancer les études ?

Projet

● Sur l'étude acoustique

Des éoliennes plus hautes vont faire plus de bruit.
Réponse : ce n'est forcément corrélé, les technologies évoluent

Acoustique

Il faut aller auprès d'un parc éolien pour se rendre compte soi même de l'impact sonore : lorsque les vents sont porteurs, au pied de l'éolienne on n'entend pas mais à 500 m on l'entend.

Acoustique

Le bruit va venir directement sur le village

Acoustique

Un sonomètre pour mesurer le bruit d'une réunion par exemple et comparer avec le bruit généré par un parc éolien.

Acoustique

Vous ne prenez pas en compte l'orientation et la vitesse des vents pour mesurer le bruit ?

Acoustique

Quelle direction a été retenue pour la mesure acoustique ?

Acoustique

Je suis allé avec ma femme au pied d'une éolienne on entendait plus la route que les éoliennes.

Acoustique

Au pied de l'éolienne on peut entendre un peu de bruit mais cela n'est pas dérangeant.

Acoustique

Qui décide du bridage ? est-ce automatique ?

Acoustique

Les photomontages traduisent-ils ce qu'on verrait de mon point de vue ?

Acoustique

Quel est l'impact sonore d'une autoroute pour comparer avec celui généré par un parc éolien ?

Acoustique

- Sur les études environnementales (faune/flore)

Je suis sceptique quant aux observations des experts. Comment peuvent-ils compter les oiseaux alors que les conditions météorologiques sont mauvaises (brouillard) ?

Environnemental (Faune / flore)

Combien de temps reste l'écologue pour observer ?

Environnemental (Faune / flore)

- Sur l'étude paysagère

Ces éoliennes
seront visibles de
50 km aux
alentours.

Paysager

L'impact le
plus fort est
celui sur le
paysage.

Paysager

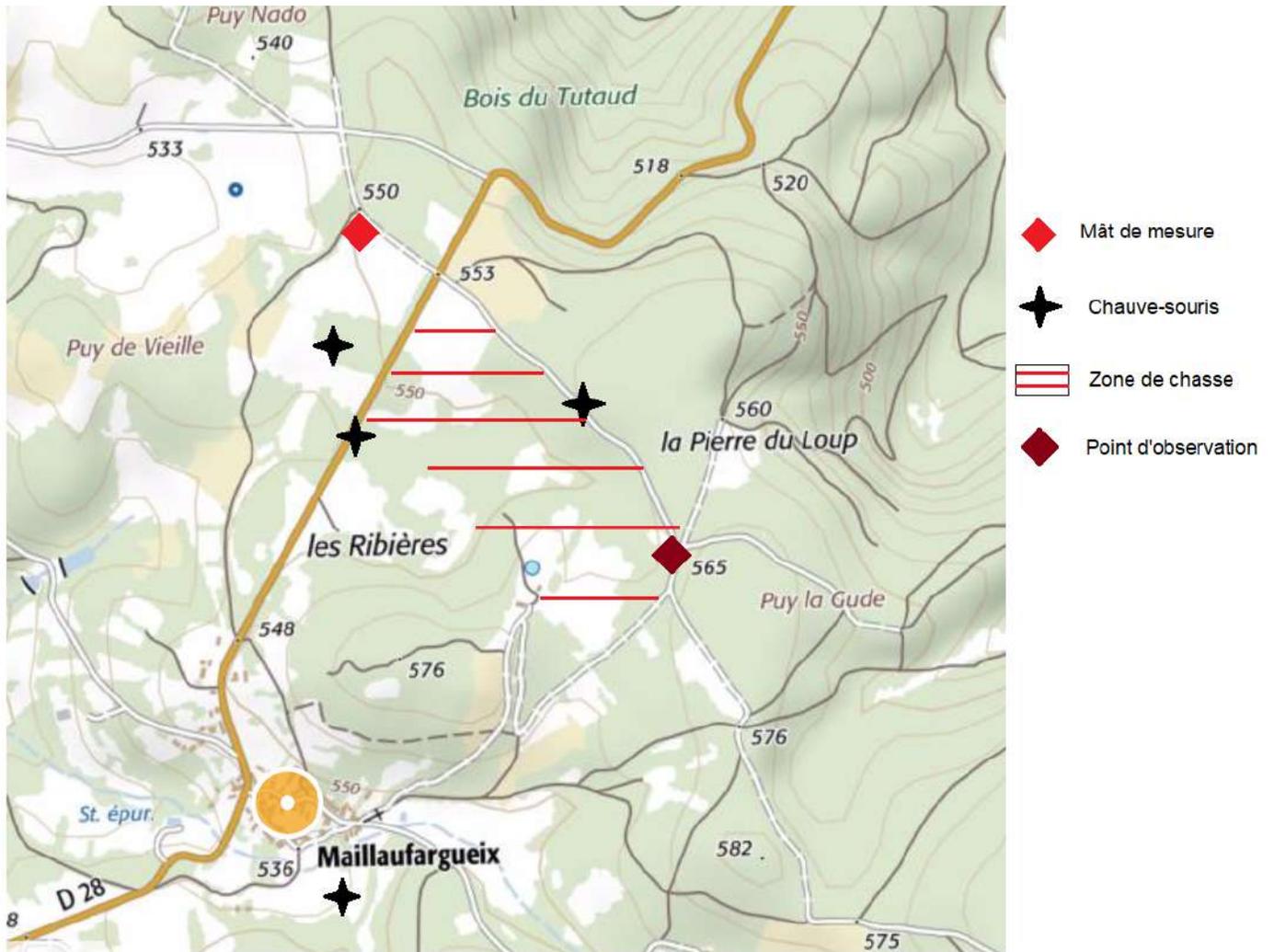
Il faut faire une
maquette pour
représenter les
endroits desquels
les éoliennes
seront visibles.

Paysager

Est-il possible de
faire un
photomontage en
3D ?

Paysager

● Chauves-souris : exemple expliqué par Sophie JACQUOT



5.3 Vos questions et remarques - sous-groupe n°2

